

---

France Tourisme **ingénierie**

**Expérimentation nationale  
sur la réhabilitation  
de l'immobilier de loisir et  
la transition énergétique  
des stations**

Septembre 2020



## **Expérimentation nationale sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la transition énergétique des stations**

ETUDE ET PUBLICATION

INVESTISSEMENT

MONTAGNE

ETUDES & PUBLICATIONS

ETUDES & PUBLICATIONS

Date de publication  
2021

### **Format(s) disponible(s)**

- Expérimentation nationale sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la transition énergétique des stations - PDF : 0 EUR

### **De l'expérimentation à la massification : accompagner 50 stations sur 5 ans**

Atout France, dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie en partenariat avec la [Banque des Territoires](#) et les services de l'Etat, a engagé une expérimentation durant 2 ans, de juin 2018 à juin 2020, visant à étudier les différentes pistes d'actions et solutions opérationnelles envisageables, à cadres fiscal et réglementaire constants.

Ce travail mené avec 13 stations-test (10 en montagne et 3 sur le littoral) a confirmé qu'il n'existe pas de solution unique mais différents leviers à mobiliser en fonction du contexte de chaque station.

L'expérimentation ayant été jugée très positive par tous les acteurs, il a été décidé de la déployer plus

largement via un nouveau programme France Tourisme Ingénierie, qui s'inscrit pleinement dans le dispositif Avenir montagnes initié par l'Etat.

Piloté par Atout France, ce nouveau programme vise à accélérer la rénovation globale de l'immobilier de loisir (et plus spécifiquement les copropriétés traditionnelles et les résidences de tourisme) de 50 stations de montagne sur les 5 prochaines années autour d'actions très opérationnelles à court terme.

Un appel à manifestation d'intérêt est en cours pour déterminer les 25 premières stations de montagne qui bénéficieront d'un appui en ingénierie pendant 30 mois.

Accompagnement proposé aux lauréats :

Chacune des stations lauréates de l'AMI bénéficiera pour un montant maximum de 100 000 € HT :

- d'un apport en ingénierie, avec des expertises « à la carte » (techniques, juridiques, financière)
- d'une contribution à la conduite d'études opérationnelles (cofinancement à hauteur de 30%)

Les modalités pratiques ainsi que le calendrier de celui-ci sont précisés [ICI](#)

## Contact(s)

PUBLICATIONS

- [Publications@atout-france.fr](mailto:Publications@atout-france.fr)